

18 REAL ESTATE
Société par actions simplifiée au
capital de 40 100 euros
Siège social : 5000 RUE HAN GEIGER
CENTRE D'AFFAIRES DE L'HORLOGERIE, 62000 ARRAS
838 270 817 RCS ARRAS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 19 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six
Le 19 mars,
A 16 h 00,

Monsieur Robby Neveu.

Associé unique de la société 18 REAL ESTATE,

I - A pris la décision suivante :

- Transfert du siège social de la Société.

UNIQUE DÉCISION

L'Associé unique décide le transfert du siège social de la Société du 5000 RUE HANS GEIGER - CENTRE D'AFFAIRES DE L'HORLOGERIE à ARRAS (62000) au 17 boulevard de Strasbourg à ARRAS (62000) à effet du 1^{er} mars 2026.

En conséquence, l'associée unique décide la modification de l'article 4 des statuts de la Société comme suit :

«

Article 4 : Siège social

Le Siège social est fixé au 17 boulevard de Strasbourg à ARRAS (62000).

»

Le reste de l'article est inchangé.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Robby NEVEU,

Signed by:

5897C51D5EE8441...

